

Programme de la Formation

# HABITAT PARTICIPATIF - Soyez outillé pour mener ces projets innovants

2 jours soit 14 heures de formation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Habitat participatif <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 13 novembre 2022 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 22 décembre 2022 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 2 décembre 2022	Présentiel	vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux
	Présentiel	vendredi 2 décembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

## CONTEXTE GÉNÉRAL

La loi ALUR - Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, a donné un cadre réglementaire à l'habitat participatif, il fait désormais partie intégrante des politiques publiques. Il apporte des réponses aux objectifs de production de logements, notamment de logements sociaux et de développement durable.

L'habitat participatif c'est promouvoir l'habitat à faible impact environnemental et à fort impact sociétal.

La France, loin derrière les pays du nord, voit ce marché se développer avec de plus en plus de régions qui soutiennent les projets en neuf ou en réhabilitation, à caractère social et à empreinte écologique limitée.

On pourrait penser que concevoir ce genre de projet peut s'avérer long, chronophage, compliqué et peu rentable. Mais de par le rôle prépondérant confié à l'architecte dans le projet, cela s'avère être une expérience très enrichissante et créative. Il doit concevoir du sur-mesure, de l'intergénérationnel, de l'interculturel, tout en faisant preuve d'inventivité. Concepteur, médiateur, pédagogue, il doit construire avec les futurs habitants, une culture architecturale commune pour passer de l'utopie au réel.

Aujourd'hui la production de logement a tendance à s'industrialiser, se normaliser. L'habitat participatif est une alternative à cette standardisation, une fenêtre d'innovation et d'expérimentation.

**En vous donnant les moyens de participer à cette démarche citoyenne à fort potentiel, vous accéderez à un nouveau marché et vous retrouvez une certaine liberté de création !**

*Ce programme de formation peut-être complété par le module "LES CLÉS DE L'HABITAT PARTICIPATIF, sur site technique à Tübingen et Strasbourg " programme ici*

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Se positionner sur le marché de l'habitat participatif, grâce à la maîtrise des enjeux et des spécificités de ces projets : conception, innovation et collaboration avec les différents acteurs.

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ ? Il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ ? créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi ? vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

**Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge. Aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.**

**SALARIÉ(E)** : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire.
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM.

**LIBÉRAL(E)** : vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez, à minima, justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document. Ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons.

**DEMANDEUR D'EMPLOI** : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence doit être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.**

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - [formation@maj-na.fr](mailto:formation@maj-na.fr)

## PUBLIC CIBLE

Architectes, ingénieurs.

## PRÉREQUIS

Maîtrise de l'acte de construire et des activités de maîtrise d'œuvre.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 1 jour après la formation.**

La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**Habitat participatif**  
2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux
Présentiel	vendredi 2 décembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 13 novembre 2022  
Fermeture de la plateforme de formation : 22 décembre 2022  
Date de l'évaluation finale : 2 décembre 2022

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- appréhender le rôle et les interactions entre l'architecte et les différents acteurs du projet
- identifier les prestations à réaliser et les honoraires qui en découlent
- concevoir une architecture pour une maîtrise d'ouvrage plurielle

## FORMATEUR(S)

DE MONTEIL Guillemette - Diplômée en architecture - Programmation, Assistance à Maitrise d'Ouvrage  
JOINAU Hugues - Architecte Associé - enseignant ENSAP Bx

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Cette formation développée en partenariat avec l'association Hapana - Association Habitat Participatif Nouvelle Aquitaine, est animée par trois intervenants qui se relaient en binôme, suivant la thématique abordée. Acteurs locaux sur ce marché, ils partageront avec vous leurs expériences. Des mises en situation, des exercices d'application en sous groupe, ponctueront les apports notionnels.

## PROGRAMME

### 1ère demi-journée

Valeurs du Mouvement au travers de l'histoire de l'Habitat Participatif

- Des Castors à la loi ALUR, construction d'un mouvement et de ses valeurs

Une démarche citoyenne

- Les raisons d'un engagement citoyen, les différents publics

Contexte national et en Nouvelle Aquitaine

- Réseaux, projets, méthodes de production

Montage et conduite des projets

- Les "familles" de montage ; statuts des occupants ; question juridique de la répartition des lieux mutualisés, etc.

## 2ème demi-journée

Les différentes étapes d'un projet d'habitat participatif

Processus de projet et phasage - les étapes d'un projet : de l'idée jusqu'à l'installation dans les lieux

- A partir d'exemples concrets d'habitats participatifs
- comprendre le processus et les différentes étapes d'un projet d'habitat participatif
- comprendre le rôle de chaque acteur (institutionnel, professionnel, habitant...) avec focus sur la place de l'architecte tout au long de la conduite de projet.

## 3ème demi-journée

2 Métiers - assistant à la maîtrise d'usage et architecte au cœur du projet d'habitat participatif

AMU - Architecte : Comprendre le rôle de chacun

- Comprendre les limites de prestations et méthodes de travail entre l'architecte et AMU
- Répondre à un appel d'offre de projet d'habitat participatif
- La question de la juste évaluation des honoraires sur la spécificité de l'opération : % de travaux ou temps à passer ou formule hybride ?

## 4ème demi-journée

Une méthode de travail innovante

Une approche différente : un architecte au service d'un projet de vie collectif

- Comment gérer une maîtrise d'ouvrage collective ?

Quizz de fin de formation